

## PLAN D' ACTIONS DU PÉAN DES TROIS VALLÉES

Enjeux	Exemples d'objectifs et de moyens
Développer une <b>agriculture innovante</b>	Accompagnement de dispositifs innovants promouvant <b>les systèmes créateurs d'emplois pérennes</b> , l'action solidaire, <b>l'investissement collectif</b>
Développer une <b>agriculture économiquement viable et pérenne</b>	<p>Organisation de l'espace, réorganisation des exploitations ou du parcellaire</p> <p><b>Organisation négociée de l'espace</b> agricole : lutte contre les effets destructurants d'une gestion non concertée, prévention des conflits d'usage</p> <p>Sensibilisation au maintien de la vocation agricole du foncier</p> <p><b>Amélioration des cheminements et des accès</b> aux parcellaires agricoles ou forestiers, sécurisation des déplacements</p> <p>Organisation collective des éléments structurants (drainage, irrigation, bassin tampon, haies, agroforesterie, mares, parc de contention-embarquement...)</p> <p>Incitation au <b>défrichement et à la remise en état</b> de culture</p> <p>Politiques incitatives à la création d'exploitations ou d'installations, en : agriculture biologique ; systèmes d'exploitation en autonomie alimentaire, fourragère, énergétique ; systèmes d'exploitation cohérents avec les caractéristiques des milieux</p>
Développer une <b>agriculture solidaire dans la répartition des moyens de production</b> pour la confortation, la transmission et les installations	<p>Sensibilisation à <b>la préservation du bâti agricole</b>, y compris logements de fonction</p> <p>Organisation et anticipation du <b>transfert ou de l'adaptation de l'activité agricole</b>, y compris sièges d'exploitation</p> <p>Accompagnement à la structuration de l'offre d'exploitation (association de propriétaires), incitation à la contractualisation avec les exploitants</p> <p>Accompagnement à l'émergence de projets agricoles permettant la <b>contractualisation des « petits » propriétaires</b> avec les exploitants...</p>
Développer une <b>agriculture compatible</b> avec l'environnement <b>humain</b>	<p>Définition et mise en œuvre de la stratégie de <b>reconquête foncière amiable</b>, privilégiée par rapport à toute autre solution.</p> <p>Organiser la <b>coexistence des usages</b> (agriculture, randonnée...) <b>et des usagers</b> du territoire (agriculteurs, piétons, motards...)</p> <p>Accompagnement de dispositifs particuliers : <b>promotion de la vente en circuit court</b> (bâtiment de préparation et de vente de produits alimentaires et non alimentaires, mise en place de la démarche, etc.)</p>
Développer une <b>agriculture compatible</b> avec l'environnement <b>naturel</b>	<p>Organisation de <b>l'entretien des espaces</b> et des éléments qui les structurent</p> <p>Organisation de <b>l'entretien des équipements structurants</b> (haie, chemins, hydraulique...)</p> <p>Mise en place de politiques incitatives à <b>l'installation de certains types d'agriculture</b>, offrant par exemple <b>des gages de respect de la biodiversité</b>, de l'eau, des paysages ou systèmes d'exploitation cohérents avec les caractéristiques des milieux</p> <p>Réintroduction d'une activité économique compatible avec les enjeux environnementaux</p>
<b>Préserver et valoriser les espaces naturels</b>	<p>Favoriser l'émergence de <b>tout projet de valorisation des espaces naturels en déprise</b>, compatible avec les exigences environnementales et utile à leur entretien et à l'entretien de ces espaces</p> <p>Promouvoir le maintien ou la restauration <b>d'une agriculture capable de contribuer à la gestion et à l'entretien des espaces naturels</b>, souvent issus de l'activité agricole historique</p> <p>Valoriser <b>les produits issus des espaces naturels</b> (bois des haies et des</p>

## PLAN D' ACTIONS DU PÉAN DES TROIS VALLÉES

	petits boisements)
--	--------------------